



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra **vendredi, le 26 mai 2016 à 14h30**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Site Contrecœur** - permettre pour les bâtiments du secteur A, la construction d'une façade latérale située à 2 m de la ligne de propriété ayant un pourcentage d'ouvertures minimal de 9 % (12 % pour la façade du rez-de-chaussée) et une façade latérale située à 1,5 m de la ligne de propriété ayant un pourcentage d'ouvertures minimal de 8 % (10 % pour la façade du rez-de-chaussée) et ce, malgré les dispositions de l'article 50 du *Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecœur (07-017)*.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

**DONNÉ À MONTRÉAL, CE 10<sup>E</sup> JOUR DE MAI 2016.**

**Monsieur Magella Rioux**  
**Secrétaire d'arrondissement**